

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 4 mars 2014

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Maire.

Etaient présents : G. MAURIN - M. KUNG - E. BLONDET - JP. DUVAUX
C. FRAMMERY - S. RANGOD (Adjoint) - A. BOYER
D. TSHITUNGI - H. PINIER - F. PHILIPPON - D. FLOCH
N. DONGOIS - J. PILS - S. RAVOT - A. GONZALEZ - JC. CHARLIER
B. CHAUVET

Absents excusés : F. LE SOURD (procuration à E. BLONDET) - S. VEYRAT (procuration à JP. DUVAUX) (Adjoint) - JF. PATRIARCA - C. SAINTE-CROIX
I. PEZZONI (procuration à N. DONGOIS) - E. MALAVALLON
C. FLEUTRE (procuration à A. BOYER) - E. IMOBERSTEG (procuration à B. CHAUVET) - P. BARMETTLER - F. GUITTON (procuration à JC. CHARLIER)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 11/02/2014
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- FINANCES :
 - A. ECOLE SAINT-VINCENT : PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNEE SCOLAIRE 2012-2013
 - B. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- PENALITES DE RETARD TAXES D'URBANISME
- ENTRETIEN VOIRIES ET RESEAUX DIVERS : AVENANT N° 1 MARCHE A BONS DE COMMANDES GROUPEMENT EIFFAGE / NABAFFA
- EXTENSION SALLE POLYVALENTE GASTON LAVERRIERE : AUTORISATION SIGNATURE MARCHES
- EXTENSION ANCIENNE MAIRIE DE VESEGNIN : AUTORISATION SIGNATURE MARCHES
- APPROBATION CHARTE DE STRATEGIE D'APPROVISIONNEMENT EN BOIS ENERGIE AVEC LA CCPG ET LES COMMUNES
- CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX AU PROFIT DES PEP01 / SESSAD DU BUGEY
- DEMATERIALISATION DES ACTES : CONVENTION PREFECTURE
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

1. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

2. APPROBATION PROCES VERBAL DU 11/02/2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a) Commission Vie Associative du 24/02/2014 (C. FRAMMERY)

C. FRAMMERY présente les points abordés lors de la dernière commission :

- étude de la possibilité de création d'un comité des fêtes : les responsables du comité des fêtes de Cessy étaient invités afin de partager leur expérience et présenter les avantages et les inconvénients d'un comité des fêtes. Cette association organise des événements indépendamment des autres associations et associant parfois ces dernières. Elle met gratuitement du matériel à leur disposition, avec un principe de réciprocité, les associations s'engageant ainsi à aider lors des diverses manifestations. Pour la commune de Prévessin-Moëns, l'idée serait celle d'un petit groupe fédérant les associations, qui pourrait gérer le matériel mis à disposition par la commune et serait leur interlocuteur unique. Les bénévoles des associations pourraient participer aux manifestations organisées afin de mutualiser les ressources humaines autour d'un projet commun. Suite à ces 2 présentations, une discussion très constructive s'est engagée, mettant ainsi en lumière le dynamisme des associations de la commune, leur volonté d'échanger plus entre elles et de se rencontrer. L'idée de remettre en place un forum des associations a été évoquée, bien que non retenue, de tels forums étant déjà organisés dans les communes avoisinantes (Ferney-Voltaire, Cessy...). Des rencontres pourraient être organisées entre les dirigeants des différentes associations, autour d'un buffet canadien, pour présenter leurs activités et proposer des projets communs. Une autre suggestion a été celle de la création d'une maison des associations, lieu de mutualisation des moyens administratifs, informatiques... et où les associations pourraient se rencontrer. Cela permettrait également de mutualiser des salariés pour les tâches administratives, les associations étant de plus en plus nombreuses à salarier leurs intervenants. L'idée d'un comité des fêtes pourrait être retenue, mais en faisant appel à la population et non aux bénévoles des associations déjà existantes.
- Biennale de la Danse : AS. DEJACE, responsable de l'association Sambaloelek, a fait un point sur cette manifestation. C. FRAMMERY rappelle qu'il s'agit d'un événement international ayant lieu à Lyon tous les 2 ans. Cette année, la commune de Prévessin-Moëns y participe par le biais du groupe « Le Grand Genève » qui va défiler le 14 septembre 2014 à cette occasion. Elle explique que ce projet est un grand défi faisant appel à de nombreux bénévoles, auquel le CMJ va participer également. Elle se réjouit de ce type de projet interrégional.

C. FRAMMERY souligne l'importance de poursuivre le soutien logistique apporté par la collectivité aux associations communales. Elle constate que ce partenariat est indispensable et qu'il a été très positif, les associations participant de leur côté aux importantes manifestations organisées par la commune (fête de la musique, fête du 13 juillet...). Elles sont également des émissaires dans les relations transfrontalières, permettant ainsi à la commune d'être sollicitée pour de grands événements comme le tour cycliste junior du Léman, le tour pédestre du canton de Genève accueilli 2 fois à Prévessin-Moëns pour sa dernière étape, ou encore les jeux de Genève qui auront lieu les 16 et 17/05/2014.

C. FRAMMERY rappelle le concert prévu le 8/03/2014 avec la chanteuse Sand en 1^{ère} partie de Michael Jones à la salle G. Laverrière.

Elle termine en remerciant le Maire de lui avoir accordé sa confiance en lui

proposant le poste d'adjoint à la vie associative et exprime le plaisir qu'elle a eu à travailler avec les bénévoles qui donne de leur temps sans compter.

Le Maire remercie également C. FRAMMERY pour son active participation pendant cette période au poste d'adjoint.

b) Scolaire (S. RANGOD)

S. RANGOD informe du conseil d'élèves du 3 février 2014 à l'école primaire des Grands Chênes. Il félicite cette initiative qui permet aux premiers intéressés de s'exprimer par exemple pour l'organisation du temps de cantine.

Il rappelle la rédaction par les services municipaux du Projet éducatif et pédagogique des activités péri-éducatives. Ce document important, a été envoyé à la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) pour permettre d'agréer les APE au titre des Accueils Collectifs de Mineurs. Si la demande d'agrément est accordée, la commune pourrait bénéficier d'une aide de la CAF d'environ 40 000 €.

Il fait ensuite le point sur la réunion du 26 février 2014 avec les intervenants des APE, lors de laquelle les plannings pour la session 4 ont été présentés. Le bilan des 3 premières périodes est positif. Cette réunion a été l'occasion pour les intervenants de faire part d'une demande d'un meilleur passage de relais entre enseignants et animateurs (enfants malades, dispensés de sports ou au comportement difficile). Une réunion enseignants/intervenants aura lieu, à ce titre, à la Bretonnière le 24 mars 2014.

Il présente ensuite les principaux points abordés lors de la commission scolaire du SIVOM :

- demande de subvention exceptionnelle pour un voyage scolaire,
- point sur le fonctionnement actuel et réflexion pour la rentrée 2014/2015 quant à l'organisation des APE : en accord avec le corps enseignant, maintien de l'horaire actuel,
- évolution possible vers la mise en place d'un tarif unique par famille 1 €/jour et par famille : ce sujet a fait l'objet d'une discussion et S. RANGOD précise qu'il a émis un avis défavorable à un paiement des APE,
- formation du personnel prévue les 3 et 7 mars sur le thème « encadrement et animation d'un atelier péri-éducatif ». Des agents de Prévessin-Moëns participeront également à cette formation,
- accueil de loisirs : point sur les travaux qui avancent conformément au planning établi : discussion sur les modalités d'organisation, les horaires d'ouverture, les tarifs, etc.

Le Maire précise, concernant les activités péri-éducatives, que la commune maintiendra son choix de gratuité. Si le SIVOM décidait de faire payer ces activités, la commune verserait une participation compensatoire de façon à ce que ces activités restent gratuites pour les enfants de l'école Intercommunale, dans un but d'équité entre tous les enfants de Prévessin-Moëns .

S. RANGOD présente enfin le conseil d'école élémentaire de la Bretonnière du 27 février 2014 : les classes comptent entre 26 à 31 élèves. Ce taux de remplissage est élevé mais reste acceptable. De longues discussions ont également eu lieu concernant les APE, de la part de certains parents encore opposés à cette réforme.

c) Conseil municipal des jeunes du 26/02/2014 (S. RANGOD)

En l'absence de S. VEYRAT, adjoint responsable du Conseil Municipal des Jeunes, S. RANGOD présente les points abordés lors de ce dernier conseil :

- cartographie : Chantal GAUTHIER, cartographe de la commune, était invitée afin d'expliquer les bases de son travail et les compétences nécessaires. Elle a détaillé ensuite les différentes étapes pour créer le plan de la commune. Son

intervention a suscité beaucoup de questions et a été très appréciée.

- Présentation du service « jeunesse » de la mairie, part importante des activités de Sandrine WAEFFLER et Lucile JAUDOUIN, qui assurent en particulier la gestion du CMJ.
- Evènements « Jeunesse » à venir :
 - journée Jeunesse le 18 mai 2014,
 - semaine de la Jeunesse du 7 au 11/07/2014 : séjour pour les ados,
 - fête de la Musique le 21 juin : les jeunes intéressés pour y participer pourront déposer leur candidature préalable auprès de l'Association K.Mi.Sol.
- Fête Nationale, feu d'artifice du 13 juillet : la commune recherche 10 jeunes volontaires pour la création d'une bande annonce « voix OFF » sur le thème « Liberté, Egalité, Fraternité ».
- Présentation des « Anciens du CMJ » : Sandrine (agent municipal) et Louis (aujourd'hui collégien) se sont présentés et ont répondu, entre autres, aux questions des actuels jeunes conseillers.
S. RANGOD rappelle que Sandrine a été élue du 1^{er} CMJ de 1996 à 2000 et a évoqué sa rencontre avec le président de la république lors d'un voyage à l'Elysée. Louis a été élu de 2011 à 2013 et a raconté également son expérience.

d) Social (M. KUNG)

M. KUNG explique que les demandes de bons alimentaires ont connu une forte hausse récemment, ce qui s'explique entre autres par les délais de plus en plus longs entre le moment où les personnes sont dans le besoin et celui où les aides (CAF, RSA, allocations chômage...) leur sont versées.

Elle fait un point sur les inscriptions au séjour des Aînés du mois de mai : 40 à ce jour.

Elle informe ensuite que l'école des Grands Chênes souhaiterait également la présence de bénévoles à la cantine comme cela est le cas à la Bretonnière.

Elle rappelle enfin qu'une dizaine de personnes du CCAS iront manger à l'atelier cuisine d'ECLAT le 07/03/2014.

b) Commission finances du 18/02/2014 (G. MAURIN)

G. MAURIN explique que les points abordés lors de la dernière commission feront l'objet de délibérations lors de cette séance.

d) Commission travaux-développement durable du 25/02/2014 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX présente les différents travaux de voirie :

- poursuite des travaux RTE/ERDF/TERCA sur la route de Vésegnin : enrobés à chaud en cours.
- Travaux de finitions voirie devant la Poste : pose de potelets, reprise de bordures en cours de réalisation. Le candélabre accidenté devant la cabine téléphonique a été remplacé. L'entreprise Marc FAVRE remplacera un candélabre à côté de la boulangerie.
- Route de Mategnin : le déplacement du coffret électrique est fait, EIFFAGE va procéder à la réalisation des enrobés à chaud et du marquage de la piste cyclable.
- Extension réseau eaux pluviales dans le cadre de l'opération Pré Bois : réalisation prochaine de l'assainissement des eaux pluviales avec raccordement sur le réseau de la route du château. Une consultation des riverains est en cours.
- Chemin des Hautins : poursuite des travaux avec la pose des bordures ; une relance a été faite auprès de la société ORANGE pour la dépose des câbles aériens télécoms. Ces travaux sont à réaliser avant la fin du mois de mars.
- Réalisation d'un espace multisports dans le parc du Château : l'évacuation des clôtures de chantier a eu lieu le 21/02/2014 et le terrain est ouvert aux utilisateurs qui sont nombreux. Les arbres sont plantés, l'engazonnement et les

plantations de graminées auront lieu début avril.

- Terrain de football en gazon naturel : JP. DUVAUX a rencontré la société BERLIOZ pour un point sur les travaux à réaliser au printemps, avec notamment l'arrosage automatique.

JP. DUVAUX présente ensuite les travaux de bâtiment :

- ancienne mairie de Vésegnin : il précise qu'il reviendra sur ce point qui doit faire l'objet d'une délibération lors de ce conseil.
- Travaux d'agrandissement de la salle G. Laverrière : le début des travaux est prévu pour avril 2014. JP. DUVAUX précise qu'il reviendra sur ce point qui doit faire l'objet d'une délibération lors de ce conseil.
- Projet nouvelle école : Jean-Philippe CHARON et Thierry RAMPILLON (cabinet d'architecture CR&ON) travaillent sur le projet. L'APS est presque établi, l'APD est prévu pour fin avril 2014 et le dépôt du permis de construire pour début mai 2014. Les travaux devraient commencer en octobre 2014 pour une livraison des classes fin août 2015.
- Travaux école Bretonnière : réaménagement du local vélo et du local poubelles avec pose d'une porte entre le préau et le parvis, reprise d'une clôture du côté de la rue de l'école et, pendant les vacances de Pâques, est prévue la préparation de la plateforme pour la pose du bâtiment modulaire provisoire.
- Ecole des Grands chênes : travaux d'éclairage des pontons à partir du 12 mars 2014 et dépose de 2 vieux candélabres. 2 bacs pour le jardinage ont été commandés pour l'accueil de loisirs. Un banc « fixe » a également été commandé pour le couloir de l'école maternelle suite à une remarque de la commission de sécurité. La zone de réception pour le nouveau modulaire va être préparée pendant les vacances d'hiver.
- Ferme communale : commande d'un pilier de soutien en bois et de plusieurs chéneaux pour une remise en état de la toiture. Des conventions ont été passées avec les associations qui ont des locaux à disposition : Arc Club Gessien, Anciens Marmousets et Darx Fantastiques.
- Mairie : livraison d'un nouveau parc de 8 photocopieurs.

h) Commission Urbanisme du 27/02/2014 (E. BLONDET)

E. BLONDET informe des points abordés lors de la commission :

- 10 déclarations préalables ont été examinées : 9 ont reçu un avis favorable et une un avis défavorable pour non-conformité au règlement de la zone UX du PLU.
- 3 permis de construire pour des extensions, un permis modificatif (pour une façade et un jardin) et un permis de démolir pour un garage et un poulailler ont tous reçus un avis favorable.
- Une demande du lotissement Les Meuniers pour modification de son règlement, afin d'attribuer une surface plancher à chaque lot (COS de 0.25), a reçu un avis favorable.
- Un accord de principe a été donné pour un permis d'aménager de 2 lots : après division d'une parcelle avec construction d'une villa jumelée sur un des lots et une villa individuelle sur l'autre.

Elle informe que la date de la prochaine commission sera fixée après les élections municipales.

Suite à l'absence de F. LE SOURD, E. BLONDET donne lecture d'un message de cette dernière :

« Je regrette de ne pas être présente pour ce dernier conseil du mandat. Je souhaite remercier mes collègues de la majorité de leur participation régulière aux diverses actions dont j'ai eu la charge. Ensemble nous avons fait un gros travail d'information à travers le journal et le site Internet. Je dis bien de l'information, plus que de la communication.

Pour l'action culturelle, cela s'est fait avec un budget modéré et a été possible grâce à notre investissement et à notre personnel très motivé. Avec seulement 3 temps partiels, équivalent à 1,5 postes à temps complet, ce sont tout à la fois la communication, l'action culturelle, la jeunesse, les associations et la gestion des salles qui sont suivies de façon très professionnelle par Sandrine, Lucile et Amandine.

Merci à vous tous qui avez soutenu les Cars pour l'Art, cars pour la Jeunesse, actions patrimoniales, cinéma en plein air, concerts et partenariat avec les CMR (Centre Musicaux Ruraux). Vous qui avez proposé des articles, des photos et avec qui le travail a été si fructueux. »

E. BLONDET remercie à son tour le Maire pour la confiance qu'il lui a témoignée au cours des 2 mandats passés ensemble. Elle remercie également l'ensemble de ses collègues adjoints et conseillers, ainsi que la très performante équipe du service urbanisme.

Le Maire remercie en retour E. BLONDET pour son travail et son investissement dans un domaine complexe qui n'était pas le sien et ses résultats plus que probants.

4. FINANCES :

A. PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE SAINT-VINCENT ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

G. MAURIN constate en préambule l'absence de la minorité lors de la dernière commission finances.

Il explique que dans le cadre de la convention signée le 12/04/2013 entre la commune et l'Ecole Saint-Vincent, la commune participe aux frais de fonctionnement de l'école, au prorata du nombre d'élèves de maternelle et d'élémentaire inscrits dans cette école et résidant à Prévessin-Moëns.

La participation communale au titre de l'année scolaire 2012/2013, à payer au budget 2014, est égale au coût moyen d'un élève externe scolarisé au groupe scolaire des Grands Chênes durant la même année scolaire, avec différenciation du coût entre les élèves de maternelle et les élèves d'élémentaire. Il précise qu'il s'agit ainsi d'une référence à une école publique laïque. Il propose au conseil de se référer au tableau présenté en annexe de la note de synthèse, qui détaille les coûts de fonctionnement de l'école des Grands Chênes par élève. Il explique que ce coût est plus élevé pour les maternelles, principalement du fait de la présence des ATSEM nécessaire auprès des enfants.

Cette participation s'élève ainsi à la somme de 42 298.58 €, pour 22 maternelles et 54 élémentaires.

S. RANGOD ajoute que la commune étant généreuse avec ses écoles publiques, elle l'est également avec l'école Saint-Vincent, afin d'être équitable envers tous les enfants de la commune.

Délibération : Vote oui à l'unanimité

B. SUBVENTIONS

G. MAURIN rappelle tout d'abord que les subventions accordées par la commune concernent les activités à caractère local et que les associations subventionnées par la CCPG ne peuvent obtenir de subvention de la commune.

La commission finances du 18/02/2014 a étudiée les demandes faites par les différentes associations. G. MAURIN présente le tableau ci-dessous, reprenant les propositions faites par la commission, et précise notamment :

- la subvention pour l'Accueil Gessien est de 4 500 € car son activité est importante. M. KUNG précise qu'il s'agit de la seule association du Pays de Gex proposant de l'hébergement d'urgence et qu'elle fait un excellent travail.

L'Accueil Gessien emploie des salariés et a besoin du soutien financier des communes.

- L'APPM (Amicale du Personnel de Prévessin-Moëns) : il explique que la subvention correspond à 2% de la masse salariale du personnel. Il rappelle que cette décision avait été prise lors de la création de l'Amicale du Personnel en contrepartie d'une participation active de celle-ci à l'animation de la commune et de la recherche de financement propre.
- L'association de Lecture : le montant de la subvention accordée a pour objet de financer l'acquisition de nouveaux livres à hauteur de 6 300 €, pour le reste elle sert à financer les frais du personnel communal mis à disposition de l'association.
- Eau Vive Internationale : G. MAURIN précise que cette association apporte de l'aide à des pays d'Afrique pour le forage nécessaire à l'apport d'eau potable.
- Jeunes Sapeurs-Pompiers de Prévessin-Moëns : la subvention est proportionnelle au nombre de jeunes.
- Restos du Cœur : cette subvention a été augmentée, du fait des besoins croissants.
- Terre Réfractaire : pour l'animation d'une radio locale intervenant principalement à l'école Intercommunale.
- CECOF, MFR BONNE et MFR LA PALMA : il s'agit d'écoles de formation, la subvention étant proportionnelle au nombre d'élèves de Prévessin-Moëns.

G. MAURIN précise que les autres demandes ont fait l'objet d'un refus car elles ne répondaient pas aux critères d'attribution.

Il propose ainsi au conseil d'approuver les propositions de la commission des finances telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

NOM ASSOCIATION	Proposition commission Finances	COMMENTAIRES
ACCUEIL GESSIEN	4 500,00	Subvention fonctionnement
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	170,00	Subvention fonctionnement
AMICALE ANIMATION TOUGIN	500,00	Subvention fonctionnement
AMIS DE LA RESERVE NATURELLE	150,00	Subvention fonctionnement
APPM	42 300,00	2% de la masse salariale
ASSOCIATION DE LECTURE	23 000,00	Subvention fonctionnement
BANQUE ALIMENTAIRE	500,00	Subvention fonctionnement
CIMADE	1 000,00	Subvention fonctionnement
CENTRE INFORMATION ET ORIENTATION	170,00	Subvention fonctionnement
EAU VIVE INTERNATIONALE	200,00	Subvention fonctionnement
EQUIPE ENTRAIDE PAYS GEX	600,00	Subvention fonctionnement
JSP PREVESSIN MOENS	750,00	Subvention fonctionnement (150€/JSP)
PREVENTION ROUTIERE	350,00	Subvention fonctionnement
RESTOS DU CŒUR	3 000,00	Subvention fonctionnement
PEP 01	340,00	Subvention fonctionnement
SOCIETE MUSICALE FERNEY	1 000,00	Subvention fonctionnement
TERRE REFRACTAIRE	400,00	Participation pour opération Radio Préau
CECOF CFA	200,00	Participation pour 2 élèves de la commune
MFR BONNE	100,00	Participation pour 1 élève de la commune
MFR LA PALMA	100,00	Participation pour 1 élève de la commune

Demandes ayant fait l'objet d'un avis défavorable		
COMPAGNIE DU BORD'EAU	<i>refus</i>	Participation pour 1 élève de la commune
CLIS ECOLE J. CALAS	<i>refus</i>	Participation pour classe de neige
INSTITUTION JEANNE D'ARC	<i>refus</i>	
ECOLE DE MUSIQUE DE GEX	<i>refus</i>	Bourse accordée par le CCAS
ECOLE DE MUSIQUE CHEVRY CROZET ECHENEVEX	<i>refus</i>	Bourse accordée par le CCAS
MERCREDIS NEIGE PAYS DE GEX	<i>refus</i>	Transmission au SIVOM de l'EG
AEA	<i>refus</i>	Transmission au SIVOM de l'EG
ROLLER SLALOM PAYS DE GEX	<i>refus</i>	Transmission au SIVOM de l'EG
ASSOC FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	<i>refus</i>	Ne rentre pas dans les critères
NOUS AUSSI	<i>refus</i>	Ne rentre pas dans les critères
France ADOT	<i>refus</i>	Ne rentre pas dans les critères
SCLEROSE EN PLAQUES MASSIF JURASSIEN	<i>refus</i>	Ne rentre pas dans les critères
MEDECINS DU MONDE	<i>refus</i>	Ne rentre pas dans les critères
APAJH	<i>refus</i>	Ne rentre pas dans les critères
OPERATION NEZ ROUGE	<i>refus</i>	Ne rentre pas dans les critères
LE VERGER TIOCAN	<i>refus</i>	Subventionné par la CCPG
JARDINIERS DE FRANCE	<i>refus</i>	Ne rentre pas dans les critères

Délibération : vote oui à l'unanimité.

Le Maire explique ensuite au conseil que la subvention versée à l'APPM s'élevant à 42 300 € et, son montant étant supérieur à 23 000 €, elle doit faire l'objet d'une convention d'une durée d'une année entre la commune et l'APPM.

Il précise que l'APPM propose des activités et des aides au personnel, tel un comité d'entreprise.

Il propose de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

Selon le même principe, il propose au conseil de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer une convention entre la commune et l'association de Lecture, pour laquelle le montant annuel de la subvention s'élève à 23 000 €.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

5. PENALITES POUR RETARD DE PAIEMENT : DEMANDE REMISE GRACIEUSE

Le Maire explique au conseil que le Trésorier Payeur Général de l'Ain a informé la commune que le pétitionnaire du permis de construire n° 001 313 11 J0047 a effectué, avec retard, le paiement des taxes d'urbanisme. Il a, en conséquence, fait l'objet de la part du Trésor Public, d'une pénalité de retard de 154 €. Il précise que le pétitionnaire a invoqué des erreurs dans le nom et l'adresse ainsi qu'une absence de son domicile, au moment de l'envoi de l'avis, pour de graves raisons personnelles. Le TPG émet un avis favorable à cette demande de remise.

Le Maire propose au conseil, compétent pour accorder la remise gracieuse des pénalités, de se prononcer sur la demande et, en cas d'avis favorable, de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tous documents s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

6. ENTRETIEN VOIRIES ET RESEAUX DIVERS : AVENANT N° 1 MARCHÉ A BONS DE COMMANDES GROUPEMENT EIFFAGE / NABAFFA

JP. DUVAUX explique au conseil qu'afin de se laisser la possibilité d'imputer des dépenses en investissement, certains travaux relevant plus de l'investissement que du fonctionnement, il propose la signature d'un avenant n° 1 au marché à bons de commandes pour l'entretien des voiries et réseaux divers avec le groupement EIFFAGE / NABAFFA. Cet avenant portera uniquement sur l'élargissement du champ d'intervention du marché, qui intégrera l'aménagement de voiries et réseaux divers, aux côtés de l'entretien.

Il précise que cet avenant n'a aucune incidence financière puisque les travaux d'aménagement et d'entretien correspondent au bordereau de prix du marché initial.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

7. EXTENSION SALLE POLYVALENTE GASTON LAVERRIERE - AUTORISATION SIGNATURE MARCHES

Le Maire expose au conseil que, dans le cadre de l'extension de la salle polyvalente Gaston Laverrière, une consultation a été lancée sous forme d'une procédure adaptée ouverte. La Commission d'Ouverture et d'Analyse des Offres s'est réunie le 25 février 2014 pour prendre connaissance du rapport d'analyse des candidatures et des offres établi par la société NOVADE SAS et émettre un avis sur l'admission des candidatures et l'attribution des marchés.

Il précise que la procédure relative à la consultation du lot n° 9 - Carrelage-Faïences - est infructueuse et fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Il indique que, sur proposition de la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Offres, il a décidé de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	Entreprises	Montant € HT
Lot 1 - Terrassements - VRD	ETS NABAFFA (01633 SAINT JEAN DE GONVILLE)	69.174,00
Lot 2 - Gros œuvre	ETS GALLIA (01200 CHATILLON EN MICHAILLE)	129.881,45
Lot 3 - Enduits extérieurs	MONDIAL FACADES SARL (73100 AIX LES BAINS)	6.666,74
Lot 4 - Charpente - Couverture	NINET FRERES (01200 BILLIAT)	45.596,35
Lot 5 - Etanchéité	FAVARIO RAYMOND ETANCHEITE (73490 LA RAVOIRE)	9.810,50
Lot 6 - Menuiseries extérieures - Serrureries	CARRAZ METALLERIE (01203 BELLEGARDE CEDEX)	41.060,00
Lot 7- Menuiseries intérieures	NINET FRERES (01200 BILLIAT)	40.141,10
Lot 8 - Plâtrerie - Peintures - Faux plafonds	SAS PONCET CONFORT DECOR (01200 CHATILLON EN MICHAILLE)	38.070,57
Lot 10 - Electricité courants forts et faibles	GONTARD FORAZ (01630 SAINT GENIS POUILLY)	38.958,11
Lot 11 - Chauffage - Ventilation - Sanitaires	SETO (01110 HAUTEVILLE LOMPNES)	208.500,00
Total HT		627.858,82 €

Il propose au conseil de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer les marchés ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

8. EXTENSION ANCIENNE MAIRIE DE VESEGNIN : AUTORISATION SIGNATURE MARCHES

Le Maire expose au conseil que, dans le cadre de l'extension de l'ancienne mairie de Vésegnin, une consultation a été lancée sous forme d'une procédure adaptée ouverte. La Commission d'Ouverture et d'Analyse des Offres s'est réunie le 25 février 2014 pour prendre connaissance du rapport d'analyse des candidatures et des offres établi par la société NOVADE SAS et émettre un avis sur l'admission des candidatures et l'attribution des marchés.

Il précise que la procédure relative à la consultation du lot n° 7 - Carrelage - est infructueuse et fera l'objet d'une nouvelle consultation. Il ajoute qu'il s'agissait d'un petit marché pour carreler 2 sanitaires.

Il indique que, sur proposition de la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Offres, il a décidé de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	Entreprises	Montant € HT
Lot 1 - Terrassements - Maçonnerie	JACQUET SAS (01115 OYONNAX CEDEX)	81.287,50
Lot 2 - Structure bois - Charpente - Couverture zinguerie	FAVRAT CONSTRUCTION BOIS (74550 ORCIER)	100.004,26
Lot 3 - Etanchéité	DAZY SARL (01750 REPLONGES)	22.916,14
Lot 4 - Menuiseries extérieures	CARRAZ METALLERIE (01203 BELLEGARDE CEDEX)	52.829,00
Lot 5 - Cloisons - Doublages - Plafonds - Peinture	BONGLET (39001 LONS LE SAUNIER)	60.767,00
Lot 6 - Menuiseries intérieures	NINET FRERES (01200 BILLIAT)	51.244,59
Lot 8 - Sols souples	SARL CONTIN (74960 MEYTHET)	7.455,00
Lot 9 - Chauffage - Ventilation - Sanitaires	SERVIGNAT (01500 AMBERIEU EN BUGEY)	28.077,28
Lot 10 - Electricité courants faibles	GRANDCHAMP FRERES (74520 VALLEIRY)	34.709,30
Total HT		439.290,07 €

Il propose au conseil d'autoriser le représentant de la société NOVADE SAS, mandataire de la commune, à signer les marchés avec les entreprises précitées, ainsi que tous actes nécessaires à leur exécution.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

9. APPROBATION CHARTE DE STRATEGIE D'APPROVISIONNEMENT EN BOIS ENERGIE AVEC LA CCPG ET LES COMMUNES

JP. DUVAUX explique au conseil que la CCPG a une filière bois énergie qui sert, entre autres, pour la chaufferie bois de l'école de la Bretonnière, et il en sera de même pour la future école. Afin de garantir la pérennité de cette filière communautaire, la CCPG propose à ses communes membres de les associer à travers une charte. Il précise que l'organisation de cette filière s'articule autour de 3 axes principaux :

- approvisionnement en bois : achat de bois ronds auprès de l'ONF et transport jusqu'à la plateforme de stockage de Prévessin-Moëns,
- broyage des bois ronds pour fabrication des plaquettes forestières,
- livraison des plaquettes aux chaufferies publiques.

Cette charte aura pour but de mobiliser les bois des forêts gessiennes pour la filière bois énergie, sans concurrencer la filière bois d'œuvre et de chauffage, et en favorisant par conséquent une filière courte et plus écologique.

D. FLOCH demande si la charte fixera le coût de ce service. JP. DUVAUX répond que le prix est fonction du marché passé avec le broyeur du bois et des tarifs fixés par l'ONF, ceux-ci fluctuant très peu. D. FLOCH demande si les prestataires s'engagent à garder un prix constant. Le Maire précise que l'intérêt de cette filière reste l'entretien des forêts et que la seule fluctuation sera celle du marché passé avec le broyeur, répondant aux règles de la concurrence. Il rappelle que dans le cas d'approvisionnement extérieurs le prix du bois peut fluctuer de façon plus conséquente, le bois étant acheminé de forêts privées plus éloignées. Il considère que cette démarche est judicieuse car elle permet d'entretenir les forêts dans des lieux difficiles d'accès et donc difficiles à entretenir par des personnes privées. Il constate que les chaufferies ouvertes à la concurrence proposent des prix de plus en plus élevés.

G. MAURIN précise que la CCPG n'a pas pour but de faire des bénéfices en signant cette charte. Il rappelle que celle-ci est signée dans le cadre d'une délégation de service public, avec tous les contrôles y étant attachés.

JP DUVAUX ajoute que la prochaine étape sera une convention avec la CCPG pour leur fournir le bois de la commune. Actuellement la commune vend à des privés du bois qu'elle abat et il informe qu'il reste aujourd'hui 80 stères à vendre au prix de 39 € le stère, livraison incluse.

Le Maire propose au conseil d'approuver la charte précitée et de l'autoriser, ou l'adjoint ayant reçu délégation, à la signer ainsi que tous documents afférents.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

12. CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX AU PROFIT DES PEP01 / SESSAD DU BUGEY (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)

Le Maire rappelle que par délibération n° 19/02-2014, le conseil a approuvé la signature d'une convention entre la commune, la Direction des Services de l'Education Nationale de l'Ain, la CCPG et les PEP 01, pour le fonctionnement de la CLIS de l'école élémentaire des Grands Chênes.

Les PEP 01 souhaitent installer à Prévessin-Moëns une « antenne » du SESSAD du Bugey dont ils sont gestionnaires, afin d'accompagner les enfants de la CLIS et de manière plus large les enfants du Pays de Gex en situation de handicap.

Le Maire propose que la commune mette à disposition des PEP 01 des locaux mutualisés avec l'association ECLAT au sein de l'ancienne mairie de Vésegnin. Cette mise à disposition est temporaire dans l'attente de la fin des travaux d'agrandissement de l'ancienne mairie de Vésegnin, projet qui pourrait être ré-agrandi pour permettre une installation définitive de l'antenne du SESSAD du Bugey à Prévessin-Moëns.

Il ajoute que la présente convention a pour objet de préciser les conditions de mise à disposition et d'utilisation partagée des locaux concernés.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

13. DEMATERIALISATION DES ACTES : CONVENTION PREFECTURE

Le Maire rappelle que par délibérations n° 089/2009 du 3 novembre 2009 et n° 025/2010 du 2 mars 2010, le conseil a approuvé la signature d'une convention pour la dématérialisation des actes administratifs soumis au contrôle de légalité entre la commune et la préfecture de l'Ain.

Il explique qu'un contrat d'accès à une plateforme de dématérialisation a été passé avec le prestataire CDC/FAST, pour un montant de 4 107,08 € réparti sur 4 ans. Ce

contrat a été renouvelé le 25/05/2013 pour 4 ans, avec possibilité de résiliation chaque année à la date anniversaire.

Il précise que la commune ayant reçu une proposition du centre de gestion de l'Ain qui met à disposition des collectivités adhérentes, à titre gratuit, une plateforme de télétransmission des actes appelée « ADULLACT », il a été mis fin au contrat avec la société CDC/FAST au 25/05/2014.

Le Maire propose ainsi de signer une nouvelle convention avec la préfecture, prenant en compte la modification du prestataire de télétransmission au profit du centre de gestion de l'Ain pour la transmission des actes administratifs et des actes budgétaires et ce à titre gratuit.

Il explique qu'il convient également de désigner le signataire et les responsables de télétransmission. Il propose :

en qualité de signataire :

- Jean-Paul LAURENSEN, Maire ;

et en qualité de responsables de télétransmission :

- Evelyne BUTTON, Directrice Générale des Services ;

- Nathalie BOKASSA, responsable du secrétariat du conseil municipal ;

- Carina DUSSAULX, agent d'accueil polyvalent.

G. MAURIN précise que la dématérialisation simplifie et accélère la procédure de transmission des actes. Il explique que la CCPG dématérialise également ses actes.

Le Maire propose au conseil de l'autoriser, ou l'adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention entre la commune et la préfecture de l'Ain ainsi que tous actes nécessaires à son exécution et de désigner le signataire et les responsables de télétransmission.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

14. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS RECUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER : non-exercice DPU sur les ventes :

BIEN			DATE DE LA SIGNATURE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	
Terrain bâti	Section AO n° 36	1072 Route de Mategnin	20/02/14
Terrain non bâti	Section AT n° 25, 93, 52 et AS n° 3	Lieudit Bois Tollot, Le Tonkin, Les Serves	20/02/14
Terrain bâti	Section 251 BI n° 51	320 Chemin de Magny	20/02/14
Terrain bâti	Section AN n° 139, 178, 179	247 Chemin de Pré de Planche Les Résidentielles lots 49 et 140	20/02/14
Terrain non bâti	Section 251 BD n° 313	Moëns Village	20/02/14
Terrain bâti	Section AO n° 36	1072 Route de Mategnin	20/02/14
Terrain bâti	Section AB n° 4, 55 et 56	60 Route de Segny	20/02/14

Location modulaire Grands Chênes sur 12 mois : contrat du 05/02/2014 avec la société YVES COUGNAUD pour un montant de 17 066 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

Location et maintenance photocopieurs destinés à l'hôtel de ville : marché du 10/02/2014 avec la société SHARP pour un montant de 3 937,60 € HT par an pour la location des photocopieurs auquel viendra s'ajouter 0,0036 € HT pour le coût de

la copie noir et blanc ou 0,036 € HT pour le coût de la copie couleur, auxquels il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

↳ **Location et maintenance photocopieurs destinés aux groupes scolaires** : marché du 10/02/2014 avec la société DESK SUD pour un montant de 2 540 € HT par an pour la location des photocopieurs auquel viendra s'ajouter 0,0039 € HT pour le coût de la copie, auxquels il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

↳ **Construction d'un groupe scolaire sur la zone des Acculats : mission de contrôle technique** : marché du 12/02/2014 avec la société BUREAU VERITAS pour un montant de 28 655 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

↳ **Acquisition Progiciel de gestion achat public Marco** : contrat du 17/02/2014 avec la société AGYSOFT d'un montant de 5 860,15 € HT, auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

↳ **Formation Progiciel gestion achat public Marco** : contrat du 17/02/2014 avec la société AGYSOFT d'un montant de 7 200 € HT, auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

↳ **Maintenance Progiciel gestion achat public Marco** : contrat du 17/02/2014 avec la société AGYSOFT d'un montant de 1 774,60 € HT/an auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

15. DIVERS

- A l'occasion de cette dernière séance du conseil de la mandature, JP. DUVAUX souhaite revenir sur la carrière politique de G. MAURIN, qui siège au conseil municipal depuis 1989. De 1989 à 1995 il faisait partie de la minorité, puis il est devenu 1^{er} adjoint de JP. LAURENSEN jusqu'à ce jour. Il a été également nommé vice-président de la CCPG en 2001 où il a accompli un travail très important, notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Il tient à mentionner son engagement pendant toutes ces années ainsi que sa force de caractère et sa grande générosité et l'en remercie.

G. MAURIN ajoute qu'il s'est engagé dans la politique pour servir les personnes en ayant besoin, sans attendre quoi que ce soit en retour et se dit satisfait d'avoir pu le faire. Il souhaite désormais mettre un terme à sa carrière politique et céder sa place à des personnes plus jeunes. Il remercie également les membres du conseil.

Le Maire félicite G. MAURIN pour toutes ces années d'investissement et pour le travail accompli lors de ses activités au sein de la CCPG. Il le remercie ensuite pour sa gestion des finances de la commune et rappelle enfin que G. MAURIN a également été adjoint aux affaires scolaires, poste pour lequel il a su aussi se montrer d'une grande efficacité.

- Le Maire remercie enfin tous les membres du conseil pour leur implication dans la vie communale. Il souhaite une bonne continuation à ceux qui s'arrêtent et bonne chance à ceux qui continuent.

La séance a été levée à 21h45.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : la date sera fixée ultérieurement à la suite des prochaines élections municipales.